

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2026/005**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

| Date de convocation | Nombre de conseillers | À l'ouverture | A partir de la délibération n°2026/001 | A partir de la délibération n°2026/010 |
|---------------------|-----------------------|---------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
|                     | En exercice :         | 35            | 35                                     | 35                                     |
| 05/02/2026          | Présents              | 28            | 31                                     | 32                                     |
|                     | Représentés :         | 4             | 3                                      | 2                                      |
|                     | Votants :             | 32            | 34                                     | 34                                     |

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE ONZE FÉVRIER, A VINGT HEURES NEUF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le jeudi 05 février 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :**

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin  
M. MÉNARD Lionel ayant donné pouvoir à M. LE DUS Bernard  
Mme ESTRADÉ Claude ayant donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

**ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/001**

Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/010**

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS, jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/001**

Mme BOY Delphine  
M. BERTHAULT Grégory

**ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ**

M. HAMZA Kamel

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20260211-DEL2026-005-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2026  
Date de réception préfecture : 20/02/2026



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/005

### Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise définissant les modalités de versements de subventions pour le Relais Petite Enfance (RPE)

**Rapporteur : Madame Camille CARON**, Adjointe à la Maire déléguée à la Culture et à la Petite Enfance

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** par la délibération n° 2023/015 du 8 février 2023 ayant pour objet l'approbation de la *Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 entre la ville d'Eaubonne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise (CAF)* ;

**VU** par la délibération n° 2025/043 du 26 mars 2025 ayant pour objet la conclusion de la *convention d'objectifs et de financement des prestations de service pour le Relais Petite Enfance (RPE) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise* ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de versements des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise pour le Relais Petite Enfance (RPE) changent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la ville d'Eaubonne doit passer un avenant à la convention pour prendre en compte les nouvelles modalités de versements de ces subventions ;

**Après** avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 27 janvier 2026 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 29 janvier 2026 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'Unanimité (34 voix pour) des suffrages exprimés,**

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

✚ **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour les modalités de versements de subventions pour le Relais Petite Enfance (RPE) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027 (*cf. annexe*) ;

✚ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit avenant à la convention et lui donne pouvoir pour la mettre en application ;

✚ **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les recettes relatives à ces opérations sont inscrites au budget communal.

**Le Secrétaire de Séance,  
L'Adjoint à la Maire délégué  
au Développement Durable,**

  
**Quentin DUFOUR**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**

  
**Marie-José BEAULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 20/02/2026

Publiée le : 20/02/2026

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN

Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT

DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL

Directeur Général des Services

**Hôtel de Ville**  
1 rue d'Enghien  
95600 Eaubonne  
01 34 27 26 00  
eaubonne.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 Eaubonne) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire